

Fonds FWB-RTBF pour les séries belges

Cahier des Charges

Le nouveau Contrat de Gestion de la RTBF (2013-2017), et plus particulièrement son article 12 relatif aux partenariats avec les producteurs audiovisuels indépendants pour la fiction et le documentaire, précise que la RTBF entend participer à l'objectif d'accroître la production de séries télévisuelles belges, francophones, identitaires et populaires.

Dans cette optique, la FWB et la RTBF ont décidé, de nouer un partenariat visant à mutualiser leurs moyens afin de concrétiser cet objectif.

A terme, le but est de produire une quarantaine d'épisodes de 52 minutes par an, par séries de 10 épisodes, soit 4 séries annuelles afin de fidéliser le public de la RTBF à la fiction belge francophone en général.

La FWB et la RTBF ouvrent ainsi un nouvel espace de création télévisuelle auquel les producteurs indépendants de la Communauté Française peuvent s'associer en développant des projets de séries belges.

Critères de recevabilité des projets :

- Etre présentés par un producteur. Le cas échéant, la liquidation de l'aide ne pourra se faire qu'au profit de bénéficiaires dont la résidence principale, le siège social ou l'agence permanente est située en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-capitale.

Un producteur peut présenter plusieurs projets.

- Répondre à la règle d'écriture en ateliers (pool de scénaristes, dont la majorité doit avoir une proximité avec la culture belge francophone).
- Proposer des écritures adaptées aux conditions imposées en termes de tournages et de moyens disponibles, à savoir :
 - Assurer une mise en valeur du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - Comprendre un nombre maximum de jours de tournage par épisode : entre six et sept ;
 - Garantir une disponibilité permanente de l'équipe créative (producteurs, directeur d'écriture, show runner, scénaristes, comédiens) durant tout le processus de création et de production ;
 - Mettre en place un circuit de production le plus court possible, avec notamment une intégration complète de la chaîne de post production.

Caractéristiques des projets :

- Genre : tous les genres sont encouragés. La chaîne espère une diversité de genres dans les projets soutenus.
- Ton : tous les tons sont encouragés. La chaîne espère une diversité de tons dans les projets soutenus.
- Les projets soutenus devront développer une proximité avec le public, être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer d'un ancrage local/belge important.
- Les projets devront s'adresser à une audience large puisqu'ils seront destinés à une diffusion de prime time, à priori sur la Une.
- Si les écritures et les œuvres doivent être en écho avec l'identité belge, elles devront également refléter des problématiques plus universelles pour favoriser leur circulation internationale

Intervention financière du Fonds :

Sur base d'un budget moyen de l'ordre de 4.000 EUR/minute pour un épisode de 52 minutes, l'intervention moyenne du Fonds sera en 2014 de 50% du budget.

A priori, ce budget implique qu'il pourrait être nécessaire au producteur d'assurer une répartition des jours de tournage entre décors naturels et studios comprise entre 1/3-2/3 et 50/50, compte tenu des disponibilités des infrastructures et de la proximité découlant du recours aux décors naturels ou du recours aux effets numériques.

L'intervention du Fonds pour les séries belges s'effectue sous la forme d'avances sur recettes remboursables en fonction des résultats d'exploitation.

Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés par un Comité d'experts sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères culturels, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt culturel du projet pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- L'adéquation entre le montant de l'aide demandée et le projet artistique ;
- La pertinence du dossier, en ce compris le budget et le plan de financement de l'œuvre audiovisuelle.

Planning prévisionnel de développement des projets jusqu'à mise à l'antenne :

- 1) Juillet 2013 : mise en ligne du cahier des charges éditorial du Fonds sur le site de la RTBF et du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
- 2) 27 septembre 2013 : dépôt des projets (synopsis et notes d'intention) ;
- 3) Octobre 2013 : pitch de tous les projets déposés en présence des équipes créatives de ceux-ci (producteur, « show runner », directeur d'écritures) et sélection par le

Comité de Sélection des projets pour la phase de développement ; chaque projet soutenu en développement se voit attribuer un montant de 48.000 EUR.

Le Comité de sélection retiendra un maximum de 10 projets qui bénéficieront de l'aide au développement.

- 4) Janvier 2014 : présentation de la Bible de ces projets (comprenant également les synopsis des 9 épisodes suivants), la version dialoguée du premier épisode et le budget estimatif de la série.

Sur base de ces présentations, le Comité de Sélection retiendra un maximum de 6 projets qui recevront :

- une aide de 200.000 EUR pour la poursuite du développement (la somme de 200.000 EUR est libérée par tranches au fur et à mesure de l'acceptation des versions dialoguées des épisodes par le Comité de Sélection) ;
- une aide de 30.000 EUR pour la réalisation d'un pilote court de 10 minutes (de type teaser) illustratif de la mécanique d'écriture et du jeu des acteurs, après l'acceptation des versions dialoguées des épisodes 2 et 3.

- 5) Mars 2014 : présentation du premier pilote court des séries soutenues.

Sur base de ces présentations, le Comité de Sélection retiendra un maximum de 4 séries qui seront mises en production.

- 6) mai 2014 : livraison des premiers textes pour tournage juin/juillet 2014.

- 7) juin ou juillet : présentation de l'agrément administratif.

- 8) novembre 2014 : livraison des premiers épisodes.

Comment soumettre un projet ?

1. Les producteurs indépendants intéressés par cette initiative de production sérielle peuvent envoyer pour le vendredi 27 septembre 2013 à 17h00 un dossier de candidature en vue de la sélection de leurs projets. Ce dossier devra comprendre :

- un synopsis court (5 à 10 lignes) ;
- une note d'intention de l'auteur principal (univers de la série, enjeux, ton, ...) ;
- une note d'intention du producteur (potentiel et adéquation de la série à la demande) ;
- cv du producteur ;
- cv de l'auteur principal et des scénaristes pressentis ;
- cv de la maison de production avec son actionnariat.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse mail suivante : fiction@rtbf.be. Un accusé de réception du dossier sera transmis.

2. Les projets considérés comme recevables seront pitchés devant le Comité de sélection durant une période de 15 minutes/projet.